

## Les agriculteurs du Marais breton, producteurs de biodiversité - Bois-de-Céné



(De gauche à droite) Michel Deriez, Frédéric Signoret, Christian Francheteau, Cécile Brouillard et Julie Ayçaguer à l'issue du comité de pilotage MAE jeudi dernier

Le Marais breton abrite une flore et d'une faune très riche. Un secteur fragile et qu'il faut entretenir. Ces marais sont essentiellement exploités par des éleveurs de bovins qui, s'ils veulent vivre économiquement de cette activité tout en préservant la biodiversité, doivent se soumettre à certaines pratiques agricoles.

Des mesures ont ainsi été mises en place. Depuis 20 ans, les éleveurs du Marais breton sont engagés dans le dispositif des mesures agri-environnementales (MAE), qui permettent de rémunérer les surcoûts et les manques à gagner liés à la mise en oeuvre de pratiques respectueuses de l'environnement.

Les agriculteurs sont accompagnés dans cette démarche par les chambres d'agriculture de Vendée et Loire-Atlantique et par l'Association pour le développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf, opérateur Natura 2000.

C'est un comité de pilotage spécifique qui organise les MAE auquel participent le monde agricole, des élus locaux, les syndicats de marais, les associations de protection de l'environnement et les services de l'État. Le dernier a eu lieu jeudi à la salle polyvalente.

A l'issue de cette séance, les organisateurs ont souhaité souligner le rôle de l'agriculture pour la préservation des zones humides et l'importance des actions des exploitants agricoles : « **355 exploitants sont engagés en faveur de la biodiversité et 81 % de la surface exploitée est mise sous contrat, couvrant ainsi 17 000 ha** », a précisé Michel Deriez, président du Copil Natura 2000.

### Engagement volontaire

L'engagement est volontaire, pour une période de cinq ans. Les exploitants s'engagent à appliquer des mesures impliquant un certain nombre de contraintes : limiter ou annuler la fertilisation qui banalise la flore des prairies, pratiquer des fauches tardives pour permettre aux oiseaux de nicher, garder de l'eau sur les prairies, source de biodiversité, préserver les roselières, etc.

Tout cela en tenant compte des contraintes agricoles et de la nécessaire viabilité économique des exploitations.

« **La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) est associée au projet. Elle donne son avis aux financeurs sur l'intérêt de la démarche. L'objectif est de favoriser l'élevage donc le principe des pâtures en maintenant les prairies humides** », a déclaré Frédéric Signoret, de la LPO Vendée.

Pour Christian Francheteau, de la chambre d'agriculture, « **la crainte est pour l'avenir. Les MAE apportent une bouffée d'oxygène sur l'ensemble du territoire. Si elles s'arrêtent, on pourra voir les friches réapparaître. Il faut donc maintenir un niveau d'aide pour garder les agriculteurs au coeur du marais** ».